



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SEPT MAI, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mai 2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique (Maire)</i>	X		
<i>CONDAMINAT Céline (1^{ère} adjointe)</i>	X		
<i>LAMOTHE Delphine (2^{ème} adjointe)</i>	X		
<i>PRADEL Danielle</i>	X		
<i>JOURDE Jean</i>	X		
<i>BETOULE Philippe</i>	X		
<i>BERTRANDY Pierre</i>	X		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	X		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	X		
<i>NOEL Sylvain</i>	X		
<i>CHASSAGNARD Fanny</i>	X		
<i>GOURRAUD Rosa-Line</i>		BOULEAU Jean-Marc	
<i>JOSEPH Joëlle</i>	X		
<i>MAURY Christine</i>	X		
<i>LARTIGAUT Catherine</i>		MAURY Christine	
<i>REPEZZA Guillaume</i>	X		
<i>MURAT Thierry</i>	X		
<i>HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie</i>			X
<i>Total</i>	15	2	1



Approbation du compte rendu du CM du 09/04/24

En ouverture de séance, Madame Le Maire présente et accueille Le Chef d'escadron LEGROS-QUENEL, Commandant du groupement de gendarmerie d'Ussel, qui est convié afin de présenter le contrat de sécurité proposé entre la commune et la gendarmerie, dans le cadre du label Petites Villes de Demain

Madame le Maire propose également au Conseil l'ajout d'une délibération relative à la convention avec 30 millions d'amis, les documents ayant été reçus tardivement, celle-ci n'avait pas été prévue à l'ordre du jour.

VOTE A L'UNANIMITE

Contrat de Sécurité avec la gendarmerie dans le cadre du label Petites Villes de Demain

Madame le Maire donne la parole au Commandant LEGROS-QUENEL.

Il explique qu'il s'agit de rappeler les grandes missions de la gendarmerie, et de contractualiser le fait qu'en échange de l'entretien des espaces verts des locaux de la Brigade, la gendarmerie propose la sécurisation de la manifestation de la foire du 1^{er} mai à titre gracieux. Il précise qu'en effet, ce sont les gendarmes qui sont habituellement en charge de l'entretien de la brigade et que cela se substitue à leurs missions de sécurité et de prévention.

M. Philippe Betoule demande si le contrat inclut la sécurité du lac.

Le commandant lui répond que non, et qu'en effet il faudrait peut-être réfléchir à une mutualisation entre les trois communes qui jouxtent le lac, pour l'acquisition d'un bateau permettant d'assurer la sécurité sur le lac. Il ajoute qu'il s'agirait d'un bateau de 4,50 m semi rigide avec un moteur de 50 chevaux, qui serait mis à disposition de la gendarmerie par convention.

Mme Delphine Lamothe demande au Commandant si les gendarmes font des interventions dans les établissements scolaires.

Le commandant lui répond qu'en effet, le contrat prévoit un volet important sur la prévention auprès des scolaires, sur l'utilisation d'internet, des conduites addictives, des violences faites aux femmes. Il ajoute qu'il existe également un dispositif « tranquillité séniors » et « tranquillité vacances ».

M. Phillippe Betoule demande quels sont les effectifs en prévisions des Jeux Olympiques. Le Commandant lui répond que l'offre sécuritaire sera maintenue.

Vote à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240705-2024-05-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Création de budgets annexes

Mme Céline Condaminat explique que cette création est une obligation, que ces budgets doivent être équilibrés en recette et en dépenses, et qu'ils permettent d'avoir un regard plus précis sur nos finances.

Mme Dora Chudeau (DGS, sous couvert de Madame le Maire) ajoute que la nomenclature M57 nous y oblige sur le principe et que cela simplifie l'analyse financière, puisqu'il n'est pas nécessaire de procéder à une extraction du budget principal.

Vote à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle pour les JSP

Mme le Maire explique qu'il s'agit de l'association des jeunes pompiers volontaires et qu'ils sollicitent une subvention pour participer au regroupement annuel qui a lieu à Neuvic. Le montant proposé pour la subvention est de 300 euros.

Vote à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle pour le refuge animalier Bortois

Mme Le Maire indique que cette subvention permettra davantage d'actions et un partenariat plus soutenu avec le refuge.

Le refuge accompagne également la commune pour les campagnes de stérilisation des chats errants. Il existe également une subvention en partenariat avec l'association 30 millions d'amis, pour la stérilisation de 35 chats.

La proposition de subvention pour le refuge est de 1000 euros. Elle ajoute que l'ONG One Voice propose également une structure d'accueil pour chats errants appelée « chatipi », il s'agit d'un chalet de 9 m² qui permet de nourrir les chats et d'éviter ainsi les nuisances liées à leur présence dans les rues.

Pour la prochaine campagne de stérilisation, c'est la rue du commerce qui sera ciblée. Par la suite, d'autres quartiers seront concernés.

Vote à l'unanimité.

Convention avec l'association 30 millions d'amis

Vote à l'unanimité.

Subvention pour un voyage pour le collège de la Triouzoune

Mme Delphine Lamothe indique que cette subvention permettra à 9 enfants résidents à Neuvic de partir en voyage. Le montant par enfant est de 80 euros.

M. Guillaume Reppezza fait remarquer que cette subvention est récurrente et qu'il faudrait la prévoir au budget.

Mme Dora Chudeau (DGS, sous couvert de madame le Maire) répond qu'on ne peut inscrire au budget que les subventions de fonctionnement. Ce n'est pas possible pour les subventions exceptionnelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240705-2024-05-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Vote à l'unanimité.

Convention avec le refuge-fourrière des Crocs de l'Empereur

Mme Le Maire présente ce partenariat et indique que le conventionnement avec une fourrière est obligatoire. La fourrière prend en charge les chiens divagants et apporte son appui pour la prise en charge des chats, notamment dans le cadre des campagnes de stérilisation.

Vote à l'unanimité.

Régularisation de la régie du centre équestre

Mme Céline Condaminat explique que cette délibération permet de rembourser les usagers qui avaient réglé des prestations qui n'ont pas été honorées. La somme globale est de 2800 euros et 25 personnes sont concernées.

Vote à l'unanimité.

Régularisation suite à une erreur de cadastre : échange de parcelles

Mme Le Maire explique qu'il s'agit d'une modification du cadastre suite à une erreur qui date de plusieurs années : une voirie communale empiète sur la parcelle d'un propriétaire.

Vote à l'unanimité.

AOT pour le camping du port d'Antiges

Madame Le Maire explique que la convention d'occupation temporaire prend fin au 19 décembre 2024. Il avait été confié au cabinet MLV le soin de réfléchir aux modes de gestions du camping. L'analyse révèle une fréquentation mixte et une clientèle parfois sédentarisée, un niveau de services offerts maintenu voire supérieur à celui d'avant la crise sanitaire. L'étude réalisée propose la mise en place d'une convention et d'un système de gestion qui donne à Monsieur Coupat l'occasion de candidater à nouveau, pour une COT d'une durée de 5 ans.

Vote à l'unanimité.

Hôtel du lac

Mme Dora Chudeau (DGS, sous couvert de Madame le Maire) explique que les avocats se sont rencontrés. Le bail commercial est très protecteur pour les gérants. La clause de non-concurrence prend fin le 30 juin 2024. Il convient de définir précisément ce qui relève des gérants et de la commune en terme de travaux. Enfin les loyers seront à revaloriser.

VVF

Mme le Maire explique qu'un RDV est prévu avec le directeur régional pour déterminer l'avenir de ce site.

Recrutement

Mme Le Maire explique que pour le poste de chef de services techniques, un candidat a retenu notre attention. Il s'agit de M. Dominique Sirieix. Il a une expérience de terrain, et une expérience du management. Son embauche est prévue au 15 juillet 2024.

Divers

M. Guillaume Repezza s'interroge sur la non prise en charge par l'Etat de l'entretien de la Brigade de gendarmerie.

Le commandant LEGROS-QUENEL (sous couvert de Madame le Maire) explique que malheureusement, cela ne se fait nulle part, c'est la raison pour laquelle il apprécie grandement le partenariat avec la commune.

Fin de la séance à 21h30

La secrétaire de séance

Plo N. Bugeat



Madame le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240705-2024-05-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024